



## FICHE D'INSCRIPTION ANNUELLE

Activité Longe Côte, saison 2023/2024

### Charte de l'adhérent

**(à dater, signer et à nous remettre lors de l'inscription)**

L'adhérent s'inscrit à (aux) la sortie(s) selon les modalités prévues par le club ASSC GV.

L'adhérent :

- Est attentif aux directives de l'animateur de la sortie et les respecte
- Reste dans son groupe d'affectation ou signale son désir de changement
- Signale toutes difficultés pressenties ou tout danger potentiel repéré
- Si besoin, alerte selon le code sifflet établi
- Demeure solidaire et attentif aux éventuelles difficultés d'un autre longeur ou marcheur
- Respecte les espaces protégés/propriétés privées
- Ne sort pas de l'eau sans directive de l'animateur
- A l'issue de la sortie, il restitue le matériel qui lui a été éventuellement prêté

Le ....., Nom, Prénom et Signature :